

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00247

DSP TOURISME D'AFFAIRES – REALISATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU PARC DES EXPOSITIONS ET PARTICIPATION DE LA METROPOLE AUX INVESTISSEMENTS DES EQUIPEMENTS DELEGUES – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DSP ET DES CONVENTIONS A INTERVENIR AVEC L'EPASE ET LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 64

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 80

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Nicole AUBOIRY donne pouvoir à Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190627-D20190024710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190709

Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
M. André FRIEDENBERG, M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Laurence JUBAN, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT,
M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christiane RIVIERE,
M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, Mme Anne-Françoise VIALON

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

DSP TOURISME D'AFFAIRES – REALISATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU PARC DES EXPOSITIONS ET PARTICIPATION DE LA METROPOLE AUX INVESTISSEMENTS DES EQUIPEMENTS DELEGUES – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DSP ET DES CONVENTIONS A INTERVENIR AVEC L'EPASE ET LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

La Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole, par délibérations du Conseil municipal du 26 novembre 2018 et du Conseil métropolitain du 10 décembre 2018, ont approuvé le contrat de délégation de service public ayant pour objet la gestion et l'exploitation du Centre des congrès, des Espaces Réceptifs de la Verrière, du Parc des expositions et des Espaces réceptifs de la Cité du design au groupement "GL events / Association Foire Économique - Saint Etienne Parc Expo" qui a donné naissance à la société dédiée "Saint-Étienne Événements".

Dans le cadre du périmètre délégué, le délégataire s'est engagé à réaliser un programme de réhabilitation des équipements mis à disposition, tout particulièrement du Parc des expositions

Le périmètre actuellement délégué du Parc des expositions est amené à être étendu, conformément aux termes du Contrat de Délégation de Service Public (DSP), après réalisation et financement par la Ville de Saint-Étienne des travaux d'aménagements extérieurs ayant vocation à être exploités par le délégataire, les autres aménagements étant réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne (EPASE).

Au regard de la proximité des aménagements extérieurs ayant vocation à être exploités par le délégataire (zone B de l'annexe 2C du contrat de DSP) avec les infrastructures du Parc des expositions et des travaux réalisés par le délégataire sur cet équipement entre 2019 et 2020, lesdits travaux d'aménagements extérieurs doivent être réalisés avant septembre 2020.

Tout retard dans la réalisation de ces travaux aurait pour conséquence de remettre en cause l'ouverture du Parc des expositions réaménagé et pénaliserait les manifestations accueillies ainsi que l'activité du délégataire, notamment la Foire de 2020. Une telle situation pourrait donc porter une atteinte directe et substantielle au bon fonctionnement du service délégué.

En raison de la complexité de l'environnement du Parc des expositions et de la nécessaire réalisation simultanée de la requalification des bâtiments de l'équipement ainsi que des aménagements extérieurs, la Ville de Saint-Étienne et le Délégataire ont convenu d'anticiper l'introduction de la zone B dans le périmètre délégué et de confier la réalisation de ces travaux d'aménagements au délégataire afin d'éviter toute remise en cause du service délégué.

La réalisation de ces aménagements donnera ainsi lieu au versement d'une compensation sous la forme d'un prix par la Ville de Saint-Étienne, le Délégataire assumant le risque lié à la maîtrise d'ouvrage.

La modification introduite par le présent avenant est conforme aux dispositions de l'article

L. 3135-1 du code de la commande publique relatif aux modifications des contrats de concession en cours de concession.

L'avenant N°1 au contrat de DSP est ainsi passé sur le fondement des articles L3135-1 1° (article 7 du Contrat de DSP) et de l'article L.3135-1 6° du code de la commande publique.

S'agissant d'une DSP en groupement d'autorités concédantes, l'avenant au contrat de DSP doit être soumis aussi bien à l'approbation du Conseil municipal de la Ville de Saint-Étienne qu'à celle du conseil métropolitain de Saint-Étienne Métropole.

Il convient également de mettre en place une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Saint-Étienne Métropole et l'EPASE pour la réalisation de travaux aménagements extérieurs du futur Parc des expositions relevant de la compétence de la Métropole, . Le coût prévisionnel, à la charge de Saint-Étienne Métropole, est estimé à 830 000,00 € HT (soit 996 000,00 € TTC) au titre du réaménagement de la rue des Olympiades et des carrefours aux abords du Parc des expositions.

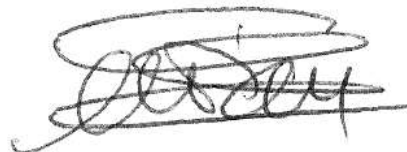
Enfin, Saint-Étienne Métropole participant aux investissements publics sur les équipements de tourisme d'affaires délégués à hauteur de 1 000 000,00 €, comme indiqué dans le contrat de DSP (délibération N°2018.00483 du Conseil métropolitain du 20 décembre 2018), il convient de formaliser cette subvention, qui sera versée à la Ville de Saint-Étienne, coordonnateur du groupement, via une convention à intervenir entre les deux collectivités délégantes.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°1 au contrat de DSP à intervenir entre la Ville de Saint-Étienne, Saint-Étienne Métropole et Saint-Étienne Événements et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant ;**
- **approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre l'EPASE et Saint-Étienne Métropole et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **approuve la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole relative à la participation publique de la Métropole aux investissements se rapportant aux équipements de tourisme d'affaires délégués et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée destination VERRI (DSP Tourisme d'affaires) du budget Tourisme des exercices 2019 à 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU